



NEXUS FORMATION

Organisme de formation – NDA : 11950917295 – SIRET : 93398977400015

Titre Professionnel Négociateur Technico-Commercial (TP NTC)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Formation par apprentissage – Titre Professionnel Négociateur Technico-Commercial (RNCP39063)

Document public – remis avant l'entrée en formation et annexé à la convention de formation

Article 1 – Présentation du CFA

Dénomination	NEXUS FORMATION – centre de formation d'apprentis
Adresse	20 rue Lavoisier, 95300 Pontoise
SIRET / NDA / UAI	93398977400015 / 11950917295 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) / 0952371L
Contact	nexus_formation@outlook.fr – 07 62 06 41 51 – nexusformations.fr
Directeur	ABDELLAH SALAM

Article 2 – Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) définissent les conditions dans lesquelles NEXUS FORMATION dispense, par la voie de l'apprentissage, la formation préparant au Titre Professionnel Négociateur Technico-Commercial (RNCP39063, niveau 5). Elles s'appliquent à l'employeur de l'apprenti et à l'apprenti, et prévalent sur tout autre document.

Article 3 – Nature de l'action

La formation est une action de formation par apprentissage au sens des articles L6313-1, 4° et L6313-6 du Code du travail. Ses objectifs, contenus, durée (420 heures, dont 420 heures à distance), modalités d'évaluation et calendrier figurent au programme de formation et au calendrier d'alternance remis avant l'entrée en formation.

Article 4 – Inscription et délai d'accès

L'inscription suit la procédure d'inscription du CFA : demande d'information, entretien et test de positionnement, analyse des besoins de l'apprenti et de l'employeur, signature du contrat d'apprentissage et de la convention de formation CFA – employeur. L'inscription devient définitive à la signature de ces deux actes ; le contrat est ensuite déposé auprès de l'OPCO de l'employeur.

Entrée en formation au plus tard 14 jours après la signature du contrat d'apprentissage ; inscription possible toute l'année, la date d'entrée dépendant de la date de signature du contrat avec l'employeur.

Article 5 – Prix et financement

Le coût de la formation est de 8 000 € HT par apprenti – TVA non applicable, article 261-4-4° du Code général des impôts. Il est pris en charge par l'OPCO de l'employeur au titre du financement de l'apprentissage. La formation est gratuite pour l'apprenti : aucune somme ne peut lui être demandée (article L6211-1 du Code du travail).

Article 6 – Facturation et paiement

Le CFA facture l'OPCO de l'employeur selon les modalités de prise en charge applicables. Aucun acompte n'est demandé. Si l'OPCO ne couvre

NEXUS FORMATION

Adresse: 20 RUE LAVOISIER , 95300 PONTOISE

Siret: 93398977400015

Nda: 11950917295 cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état

V1 3 février 2025

pas la totalité du coût de la formation, le reste à charge éventuel de l'employeur est indiqué dans la convention de formation avant sa signature.

Article 7 – Rupture du contrat, abandon

En cas de rupture du contrat d'apprentissage, l'apprenti peut poursuivre sa formation au CFA pendant six mois, accompagné dans la recherche d'un nouvel employeur (article L6222-18-2 du Code du travail). La facturation est arrêtée au prorata de la formation réalisée, selon les règles de prise en charge de l'OPCO.

Article 8 – Report ou annulation par le CFA

En cas de force majeure, le CFA peut reporter une semaine de formation ; une nouvelle date est fixée en accord avec l'employeur et l'apprenti et le calendrier d'alternance est mis à jour.

Article 9 – Assiduité et obligations de l'apprenti

L'apprenti suit la formation avec assiduité, respecte les horaires des classes virtuelles et le règlement intérieur, et justifie toute absence dans les 48 heures. Les absences sont signalées à l'employeur.

Article 10 – Règlement intérieur

Le règlement intérieur du CFA et ses annexes sont remis à l'apprenti avant l'entrée en formation et publiés sur le site internet.

Article 11 – Accessibilité et handicap

Toute demande d'aménagement est étudiée par le référent handicap, ABDELLAH SALAM (nexus_formation@outlook.fr – 07 62 06 41 51), dans un délai de 15 jours.

Article 12 – Propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques sont protégés par le droit d'auteur et réservés à un usage personnel ; ils ne peuvent être reproduits ou diffusés sans autorisation écrite du CFA.

Article 13 – Données personnelles

Les données collectées sont nécessaires à l'inscription, au suivi pédagogique et aux obligations déclaratives du CFA. Conformément au RGPD, la personne concernée dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement, à exercer auprès de nexus_formation@outlook.fr.

Article 14 – Réclamations et litiges

Toute réclamation peut être adressée au CFA ; elle fait l'objet d'un accusé de réception sous 5 jours ouvrés et d'une réponse motivée sous 15 jours ouvrés. À défaut de règlement amiable, le litige est porté devant les juridictions compétentes du ressort du siège du CFA.

Article 15 – Acceptation

La signature de la convention de formation vaut acceptation des présentes CGV, qui y sont annexées.

NEXUS FORMATION

Adresse: 20 RUE LAVOISIER , 95300 PONTOISE

Siret: 93398977400015

Nda: 11950917295 cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état

V1 3 février 2025